



POURQUOI CHOISIR La conduite accompagnée?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans !

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une évaluation préalable
- Une formation théorique
- Un examen théorique
- Une formation pratique (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle La conduite accompagnée garantie une meilleure sécurité



POURQUOI CHOISIR

La conduite accompagnée?

3/ Les avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%- Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT:

être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption- obtenir l'accord de l'assureur- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

Document à présenter lors d un control routier

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie- le livret d'apprentissage AAC- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule- le permis de conduire de l'accompagnateur



APPRENDRE GRÂCE A La conduite supervisée

QU'Est-ce QUE LA CONDUITE SUPERVISEE?

La conduite supervisée permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de la formation initiale 20h de conduite minimum (13h en boîte automatique) avec l'enseignant, que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un rendez-vous préalable en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique



APPRENDRE GRÂCE A La conduite supervisée

Les conditions?

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir un examen théorique général (ETG) valide
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum ou 13h en boîte auto)
- Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite ou après validation par inspecteur du permis de conduire lors de l'examen pratique.

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Au moment de votre inscription
- Suite à un échec lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR*

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans (sans interruption)
- Obtenir l'accord de son assureur
- Figurer dans le contrat signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la période probatoire est de 3 ans (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction) L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »